



MARDI 19 AVRIL 2016 - DE 9H00 A 16H30

**ESPACE ARGENTINE –BEAUVAIS
(11 RUE DU MORVAN)**

Sur le thème : « Quels leviers pour lutter contre les inégalités filles/garçons, femmes/hommes dans nos pratiques professionnelles et dans la société ? »

Avec la présence d'une responsable du secteur Femmes de la FSU : Cécile Ropiteaux

Déroulé de la journée :

La matinée se déroulera en plénière avec l'intervention de Cécile Ropiteaux axée sur les stéréotypes à l'école avec deux diaporamas dont un sur une étude du centre Hubertine Auclert sur les manuels scolaires (voir page 3). Cette intervention sera suivie d'un débat puis de témoignages sur les différents secteurs.

L'après-midi, deux interventions suivies d'un débat sur:

- Les inégalités femmes/hommes dans la fonction publique et l'éducation nationale : fonctions, carrières, rémunérations
- La place des femmes dans la FSU

Pour participer au stage, il faut impérativement, en faire la demande avant le 19 mars 2016

Pour en faire la demande, il faut :

- reproduire de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1^{er} degré, y joindre l'imprimé n°5 d'autorisation d'absence pour raisons syndicales.
- s'inscrire auprès de la FSU 03 44 05 02 20 - 09 53 06 10 60 - fsu60@fsu.fr

Rappels :

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section ;
- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

LETTRÉ TYPE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

(demande individuelle à reproduire à la main et à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

« NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement ou école.....

à- Madame le Recteur S/C du chef de service (2nd degré)
- Monsieur l'inspecteur d'académie S/C de l'IEN (1^{er} degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 19 avril 2016 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à l'Espace Argentine à BEAUVAIS.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veillez agréer, Monsieur le Recteur (ou Madame/Monsieur la/le inspectrice-teur d'académie) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature »

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

